



Commune
d'ALLINGES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES
DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le vendredi vingt-sept avril à dix-neuf heures et trente minutes le Centre Communal d'Actions Sociales, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur François DEVILLE.

Date de convocation du C.C.A.S : vingt-et-un avril 2026

Étaient présents :

Mesdames BÉCHEVET Jacqueline, BLANQUART Françoise, BORNARD Fabienne, CARRERAS-CANDI Clara, CORCELLE Hélène, DESPRÉS Muriel, DUMAS Isabelle, FAVRE-VICTOIRE Angélique, STAMPONE Dominique, TEDESCO Julie.

Monsieur DEVILLE François, VULLIET Jean.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame ÉPRON Catherine à Monsieur DEVILLE François,
Madame GOUACHON Véronique à DESPRÉS Muriel,

Étaient absents excusés : Mesdames BOUVIER Noémie, DUSSAPT Christiane, FAUDOT Claudine.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les personnes présentes formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du CCAS et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame CORCELLE Hélène a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2026, les membres présents voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1. BUDGET PRIMITIF 2026

Exposé : Madame Muriel DESPRÉS, Adjointe aux affaires sociales

Vu le Code général de l'action sociale et des familles,

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 portant sur l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2025 dressé par le Comptable public,

Vu le plan comptable M57,

Vu la présentation validée du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en séance du CCAS du 9 avril 2026,

Le Budget Primitif du Budget du CCAS est soumis à l'approbation des membres en séance, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L1611-1 et suivants.

Il reprend, conformément aux dispositions de la loi 92.128 du 6 février 1992, les grandes orientations évoquées lors du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 19 mars 2024.

Mme DESPRÉS Muriel, adjointe aux affaires sociales, présente le budget primitif du 2025 du budget du CCAS dans le tableau ci-après :

Dépenses de fonctionnement		
Article	Intitulé	Montant BP 2025
60623	Achat de denrée pour les colis et pour le don du sang	13 000 €
6232	Sorties, repas et semaine Bleue	28 224,98 €
6281	Cotisations et concours divers	168 €
<i>Total chapitre 011 : 41 392,98€</i>		
6562	Aides diverses aux familles après examen des dossiers par l'assistante sociale et les membres du Conseil d'Administration	1 000 €
6574x	Subventions diverses	5 500 €
<i>Total chapitre 65 : 6 500€</i>		
Total dépenses fonctionnement : 47 892,98 €		

Recettes de fonctionnement		
Article	Intitulé	Montant BP 2025
70311	Concessions dans les cimetières	1 000€
706888	Produits par d'autres redevables	1 000 €
<i>Total chapitre 70 : 2 000 €</i>		
74748	Dotations et participations	30 000 €
<i>Total chapitre 74 : 30 000 €</i>		
756	Libéralités reçues	100 €

<i>Total chapitre 75 : 100 €</i>		
002	Excédent antérieur reporté	15 792,98 €
Total recettes fonctionnement : 47 892,98 €		

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	47 892,98	47 892,98
SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0

Décision :

Après débat et vote,

Le conseil d'administration du CCAS à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget du CCAS présenté par Madame Muriel DESPRÉS ;
- **DONNE L'ACCORD** à M. François DEVILLE, Président du CCAS, de signer les documents budgétaires et réglementaires concernant le budget 2026.

2. SUBVENTIONS 2026

Exposé : Madame Muriel DESPRÉS, Adjointe aux affaires sociales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-320, notamment son article 10, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu les propositions d'attributions de subventions communales aux associations.

Madame Muriel DESPRÉS rappelle que chaque année, le CCAS attribue des subventions à certains organismes qui travaillent dans l'intérêt des administrés d'Allinges.

Ainsi, dans le cadre du soutien de la commune d'Allinges au monde de l'éducation, aux associations sportives, culturelles, patriotiques et humanitaires, elle propose aux membres du C.C.A.S de délibérer sur l'aide apportée aux associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT SOUHAITÉ EN EUROS	MONTANT ATTRIBUÉ EN EUROS
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS COMITÉ DU CHABLAIS	1 500 €	800 euros (€)
APEI	2 000 €	2000 euros (€)
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	1 500 €	1000 euros (€)
CARCAJOU	400 €	400 euros (€)

Mesdames STAMPONE Dominique, CARRERAS-CANDI Clara et Monsieur DEVILLE François n'ont pas pris part au vote de la subvention attribuée à l'APEI.

Il est précisé que ces attributions financières auront lieu lors de la réception ultérieure de la subvention allouée par la commune.

Décision :

Après débat et vote,

Le conseil d'administration du CCAS à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tableau des subventions aux associations notées ci-dessus ;
- **CONFIRME** que les crédits nécessaires sont bien inscrits au budget primitif 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du C.C.A.S, Maire de la commune d'Allinges, à signer tout document, toutes pièces administratives et comptables se rapportant à ces subventions.

3. TARIFS DES SORTIES ET REPAS DES ANCIENS

Exposé : Madame Muriel DESPRÉS, Adjointe aux affaires sociales

Madame Muriel DESPRÉS rappelle que les tarifs pour les manifestations énumérées ci-dessus doivent être approuvés par le Conseil d'Administration, comme évoqué lors de la dernière séance.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- ❖ 10€ pour la sortie des anciens (pour les personnes de 75 ans et plus),
- ❖ 20€ pour la sortie des anciens (pour les conjoints de moins de 75 ans),
- ❖ 20€ pour le repas des anciens (pour les conjoints de moins de 75 ans).

Il est proposé de fixer ces tarifs pour la durée du mandat.

À la suite des discussions entre les membres du Conseil d'Administration et le constat de l'augmentation des prix des sorties et des prix en général (alimentation et autres), il est proposé de fixer ces participations à :

- ❖ **15€** pour la sortie des anciens (pour les personnes de 75 ans et plus),
- ❖ **25€** pour la sortie des anciens (pour les conjoints de moins de 75 ans),
- ❖ **25€** pour le repas des anciens (pour les conjoints de moins de 75 ans).

Sur présentation d'un justificatif, une personne en difficulté financière pourra participer à la sortie des Anciens de juin avec une réduction du tarif, voire la gratuité pour l'évènement en fonction de ses revenus.

Décision :

Après débat et vote,

Le conseil d'administration du CCAS à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs proposés,
- **APPROUVE** la réduction financière ou la gratuité pour les personnes présentant des difficultés financières,
- **APPROUVE** ces tarifs pour la durée du mandat.

QUESTIONS NON SOUMISES A DÉLIBÉRER

La sortie des Anciens se déroulera le 28 juin 2026 au CANAL DE SAVIERES et la Cuivrerie du BUGEY.



SAT
Voyages

IM 074 100095

2026

CANAL DE SAVIERES ET L'ABBAYE D'HAUTECOMBE

Départ d'**ALLINGES** à 7h30 pour **CHANAZ**. Visite de la **cuivrerie du Bugey** avec démonstration de repoussage sur cuivre par l'artisan. Déjeuner dans les environs avec dégustation de vins de Savoie. L'après-midi, embarquement pour une croisière sur le **Canal de Savières, le nord du lac du Bourget, l'écluse, et le Rhône**. Arrivée à **ALLINGES** pour 20h00.

Prix forfaitaire par personne :

25 à 30 personnes :	115 €
31 à 35 personnes :	108 €
36 à 40 personnes :	103 €
41 et plus :	99 €

Comprenant :

- Le voyage en autocar type tourisme,
- La visite de la Cuivrerie du Bugey,
- Le déjeuner avec dégustation des vins de Savoie, kir, ¼ de vin par personne et café sur la base du menu 1,
- La croisière sur le Canal de Savières, nord du lac du Bourget, l'écluse et le Rhône.



MENU 1

- Kir *
- Quenelles de brochet sauce nantua *
- Fricassée de volaille à la crème et au vinaigre de framboise *
- Gratin savoyard, légumes de saisons *
- Fromage blanc ou sec *
- Salade de fruits frais *
- 1/4 de vin par personne et Café

MENU 2

- Bon par accord*
- (avec supplément de 3€/personne) Kir *
 - Quenelle de brochet sauce nantua *
 - Fricassé de volaille à la crème et au vinaigre de framboise *
 - Gratin savoyard, Légumes de saison *
 - Fromage blanc ou sec *
 - Sorbet framboise et son coulis *
 - 1/6 de vin blanc + 1/6 de vin rouge par personne
 - Café

Sous réserve de disponibilité des prestataires au moment de la réservation.

MAIRIE D'ALLINGES

QUESTIONS DIVERSES ET POINTS DIVERSES

Madame Françoise BLANQUART demande si on faisait des commissions pour les personnes âgées.

- Il lui a été répondu que ces personnes avaient des aides ménagères chargées de ces commissions et/ou que les services de proximité offrent des prestations de livraison de courses alimentaires (ex. Intermarché Allinges – Boucherie DUCRET).

Minibus de la commune :

Le Club des Toujours bénéficie de la mise à disposition du minibus de la Commune tous les mardis après-midi afin d'aller chercher les membres pour l'après-midi jeux organisé. Ils sont plus d'une trentaine de membres à l'heure actuelle.

La séance est levée à : 20h20

La secrétaire de séance,
Hélène CORCELLE



Le Président du CCAS
François DEVILLE,

